



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA LECHERE

COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 23 Janvier 2024

Objet de la réunion : Station de Doucy Projet logements touristiques

Lieu : Mairie de La Léchère

Démarrage : 14h

PRESENTS

Dominique COLLIARD

Aurélie MEIGNAN

Claudine GROS

André POINTET

Sylvie GERMANAZ

Laetitia VERCIN

Nathalie CHARLES

Eric DESTREMONT

Carine ALLARD

Maire de La Léchère

CCVA, Directrice des services techniques

La Léchère, adjointe à l'urbanisme

CCVA, Président

La Léchère, Maire déléguée de Doucy

La Léchère, Service urbanisme

La Léchère, DGS

La Léchère, Technicien VRD

Atelier 2, urbaniste

Monsieur COLLIARD Maire de La Léchère indique en introduction de la réunion que le projet de Doucy station rencontre deux problématiques : la consommation d'espace par rapport au PLU de La Léchère et la création de lits potentiellement froids. En effet, Monsieur le Maire indique que si le projet consiste à réaliser des chalets, pour le SCoT et l'Etat, cela créera des lits froids et les personnes publiques associées émettront un avis défavorable au PLU.

Monsieur POINTET indique qu'une convention sur 20 ans pourra être passée afin d'assurer la création de lits chauds.

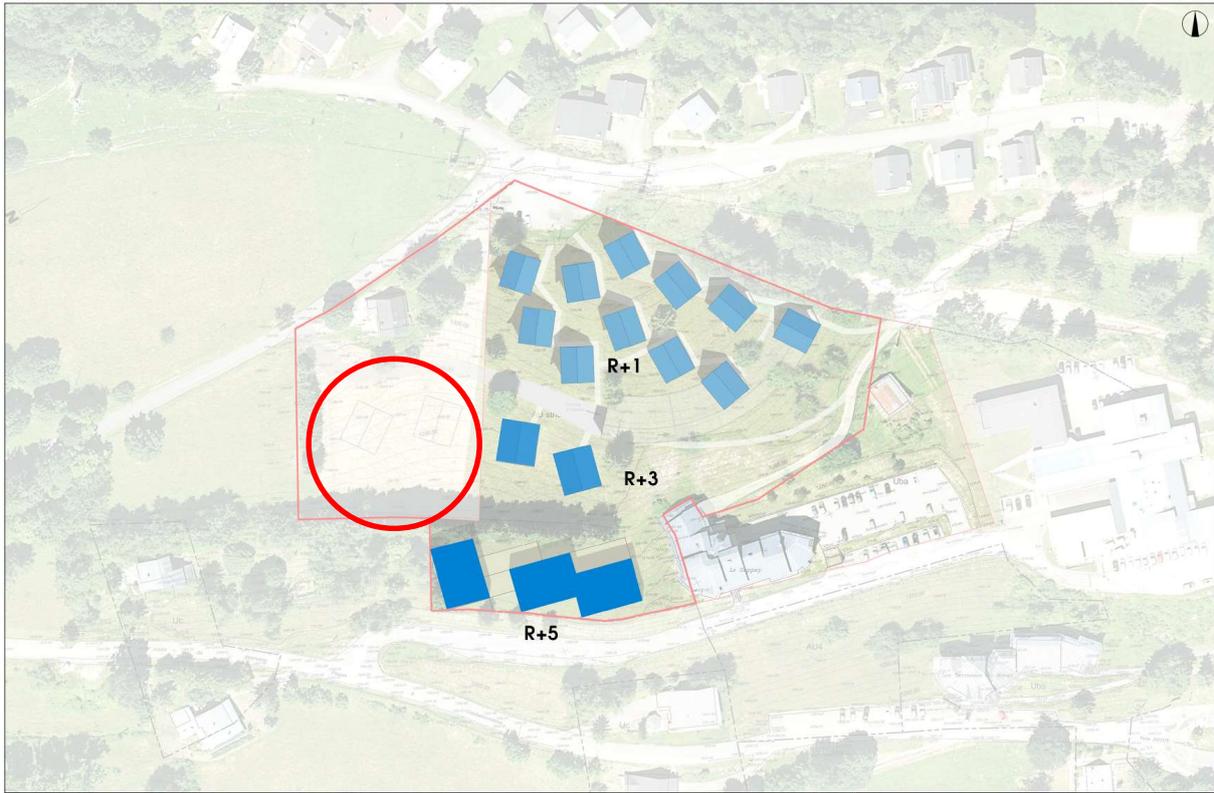
Monsieur POINTET tient à rappeler que ce projet est un véritable enjeu pour la station : c'est un réel besoin tant en hiver (remontées mécaniques) qu'en été.

Monsieur POINTET propose de réduire la zone de la façon suivante : cette proposition pourra évoluer à la marge.



Concernant l'OAP à inscrire sur le secteur, et par rapport au projet proposé en 2020 par REMIND architecte, il convient d'inscrire des constructions sur la parcelle ZD n°72 (inscrite dans le cercle rouge ci-dessous).

Le nombre de logements est également revu et le projet pourrait être composé de la façon suivante : 4 chalets de 8 logements chacun soit 32 logements (R+3) et 11 chalets individuels avec deux logements par chalet soit 22 logements (R+1). Cela doit permettre d'assurer le bilan économique de l'opération et permettre la réalisation des stationnements en souterrain.



REMIN
Architecte

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE AU STRICTE
Département de la Savoie - 73 260 Doucy
Maître d'ouvrage : Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche

URB - Densité

ETUDE AMENAGEMENT | 31-03-2020 | 1/1000 ème